Backlog Courrier - Anomalie #17449

[Visa] Mauvaise réaction de l'action "Valider et poursuivre le circuit"

14/06/2021 15:51 - Antoine HAGUES

Statut:	Clôturé	**Début:**	14/06/2021
Priorité:	1-Majeur	**Echéance:**	17/06/2021
Assigné à:	Antoine HAGUES		
Catégorie:			
Version cible:	21.03		
Version applicable MC:		**Tags Courrier:**	

Description

Comportement constaté :
Lors du déclenchement de l'action "Valider et poursuivre le circuit" par le dernier viseur avant le signataire, le courrier reste au status "a e-viser"

Comportement attendu :
Le courrier devrais passer au status ""a e-signer" lors du déclenchement de l'action par le dernier viseur avant signataire.

-> Reproduit en local (21.03.4)

-> Oph Meuse parle de régression par rapport à la version 17.06 sur cet Eléments

Version application: 21.03 (SaaS)

Historique

#1 - 15/06/2021 11:28 - Emmanuel DILLARD

- Statut changé de A qualifier à R&D - A étudier

- Assigné à changé de EDI PO à Florian AZIZIAN

#3 - 16/06/2021 12:05 - Florian AZIZIAN

- Statut changé de R&D - A étudier à Complément d'Informations

- Assigné à changé de Florian AZIZIAN à Antoine HAGUES

Avant, dans l'action "poursuivre le circuit de visa", les statuts EVIS et ESIG était défini en dur dans le code de l'action.
En fonction de la prochaine personne dans le circuit, on mettait donc EVIS ou ESIG.

Pour plus de flexibilité, le comportement a été modifié.
L'action "poursuivre le circuit de visa", fonctionne maintenant comme toutes les actions, et positionne uniquement le statut paramétré dans l'administration des actions.

1ère solution :
Pour reproduire le comportement d'avant, il faut créer une deuxième action.
Il faut ainsi paramétrer la 1ère action pour positionner le statut "EVIS"
Et paramétrer la 2ème action pour positionner le statut "ESIG"

Puis renseigner une clause where pour chaque action pour que la bonne action apparaisse en fonction de la prochaine personne dans le circuit.

2ème solution :
positionner un statut unique "A viser/signer" pour l'action "poursuivre le circuit de visa"
Il suffit ensuite d'avoir qu'une seule bannette "parapheur électronique".

#4 - 12/07/2021 11:37 - Antoine HAGUES

- Statut changé de Complément d'Informations à Résolu

A cloturer

#5 - 10/06/2022 16:52 - Emmanuel DILLARD

- Statut changé de Résolu à Clôturé